

Séance du 27 Janvier 2022

Délibération n° D2022-006

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation
21 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à 20h33, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, LOPEZ Emilie, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : ARIZA Emmanuelle (pouvoir DELMAS Corinne), CARRIERE Edith (pouvoir à THOMAS Rémi)

Absent(s) :

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mmc MUYS Elisabeth ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) 2022 – Demande de subvention pour les travaux d'investissement pour la création d'équipements sportifs de type skate-park

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux pour créer un skate-park vont être réalisés en 2022.

Afin de répondre aux besoins de nos jeunes adolescents, la collectivité souhaite créer un nouvel équipement sportif de type skate-park à proximité de l'école publique.

Cette plateforme pourrait être utilisée dans le cadre d'activités périscolaires.

L'équipement sera composé d'une plateforme béton avec une finition lissée à l'hélicoptère et de modules agréés qui seront solidarités sur la plateforme.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux H.T. : 40 000.00 €
- Taux de subvention demandé : 30%
- Montant de la subvention DETR : 12 000.00 €
- Reste à financer (autofinancement) : 28 000.00 €

Séance du 27 Janvier 2022

Délibération n° D2022-006

Oùï cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR pour les travaux d'investissement pour la création du skatepark.**

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 27 Janvier 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.